

1^{er} septembre 2004

04.168
ad 03.175

Postulat Raphaël Comte

Libéralisation contrôlée du marché de l'électricité pour 2007

Un monopole cantonal dans le domaine de l'électricité ne saurait avoir qu'un caractère provisoire.

Nous invitons le Conseil d'Etat à étudier et à présenter un rapport et un projet de loi relatif à la libéralisation du marché neuchâtelois de l'électricité, dans le but d'une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2007, même en cas d'échec d'une législation fédérale en la matière. Si une loi fédérale voit le jour, le présent postulat sera satisfait par l'adoption d'une loi cantonale d'application.

Le projet de loi du Conseil d'Etat devra permettre à chaque consommateur de choisir librement son fournisseur d'électricité tout en garantissant la sécurité de l'approvisionnement électrique. Il devra permettre une diminution des prix de l'électricité dans le canton de Neuchâtel, qui sont actuellement nettement au-dessus de la moyenne suisse.

Cosignataires: B. Zumsteg, Ph. Haeberli, Y. Morel, R. Debély, M. Grossmann, P. Sandoz, J.-C. Baudoin et Ph. Bauer.